

**RÈGLEMENT 2015-21**

---

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT D'URBANISME DE  
L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-  
MONT-ROYAL (01-277) ET LE  
RÈGLEMENT SUR LES PLANS  
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE DE  
L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-  
MONT-ROYAL (2005-18) AFIN  
D'IDENTIFIER DEUX PARCS AUX  
ABORDS DES VOIES FERRÉES DANS  
LE MILE END**

---

**VU** l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

**VU** l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

À sa séance du 4 avril 2016, le conseil de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décrète :

1. Le plan Z-1 intitulé « Zones » de l'annexe A du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) est modifié tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 1 au présent règlement.
2. Le plan H-1 intitulé « Limites de hauteur » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 2 au présent règlement.
3. Le plan TID-1 intitulé « Taux d'implantation maximaux et densités » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 3 au présent règlement.
4. Le plan UP-1(1) intitulé « Aires et unités de paysage » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 4 au présent règlement.
5. Le plan S-1 intitulé « Immeubles d'intérêt patrimonial et secteurs significatifs » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 5 au présent règlement.
6. Le plan U-1 intitulé « Usages prescrits » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 6 au présent règlement.
7. Le plan UP-1(2) intitulé « Aires et unités de paysage » de l'annexe A du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18) est modifié tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 7 au présent règlement.

---

Le secrétaire d'arrondissement,

Le maire de l'arrondissement,

M<sup>e</sup> Claude Groulx

Luc Ferrandez

**ANNEXE 1**  
EXTRAIT DU PLAN Z-1 INTITULÉ « ZONES »

**ANNEXE 2**  
EXTRAIT DU PLAN H-1 INTITULÉ « LIMITES DE HAUTEUR »

**ANNEXE 3**  
EXTRAIT DU PLAN TID-1 INTITULÉ « TAUX D'IMPLANTATION MAXIMAUX ET DENSITÉS »

**ANNEXE 4**  
EXTRAIT DU PLAN UP-1(1) INTITULÉ « AIRES ET UNITÉS DE PAYSAGE »

**ANNEXE 5**  
EXTRAIT DU PLAN S-1 INTITULÉ « IMMEUBLES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ET SECTEURS SIGNIFICATIFS »

**ANNEXE 6**  
EXTRAIT DU PLAN U-1 INTITULÉ « USAGES PRESCRITS »

**ANNEXE 7**  
EXTRAIT DU PLAN UP-1(2) INTITULÉ « AIRES ET UNITÉS DE PAYSAGE »

---

## CERTIFICAT

### DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION

Avis de motion	1 <sup>er</sup> Février 2016
Second projet	7 mars 2016
Adoption du règlement	4 avril 2016
Certificat de conformité	9 mai 2016
Publication	13 mai 2016
Entrée en vigueur	9 mai 2016

---

Le secrétaire d'arrondissement,

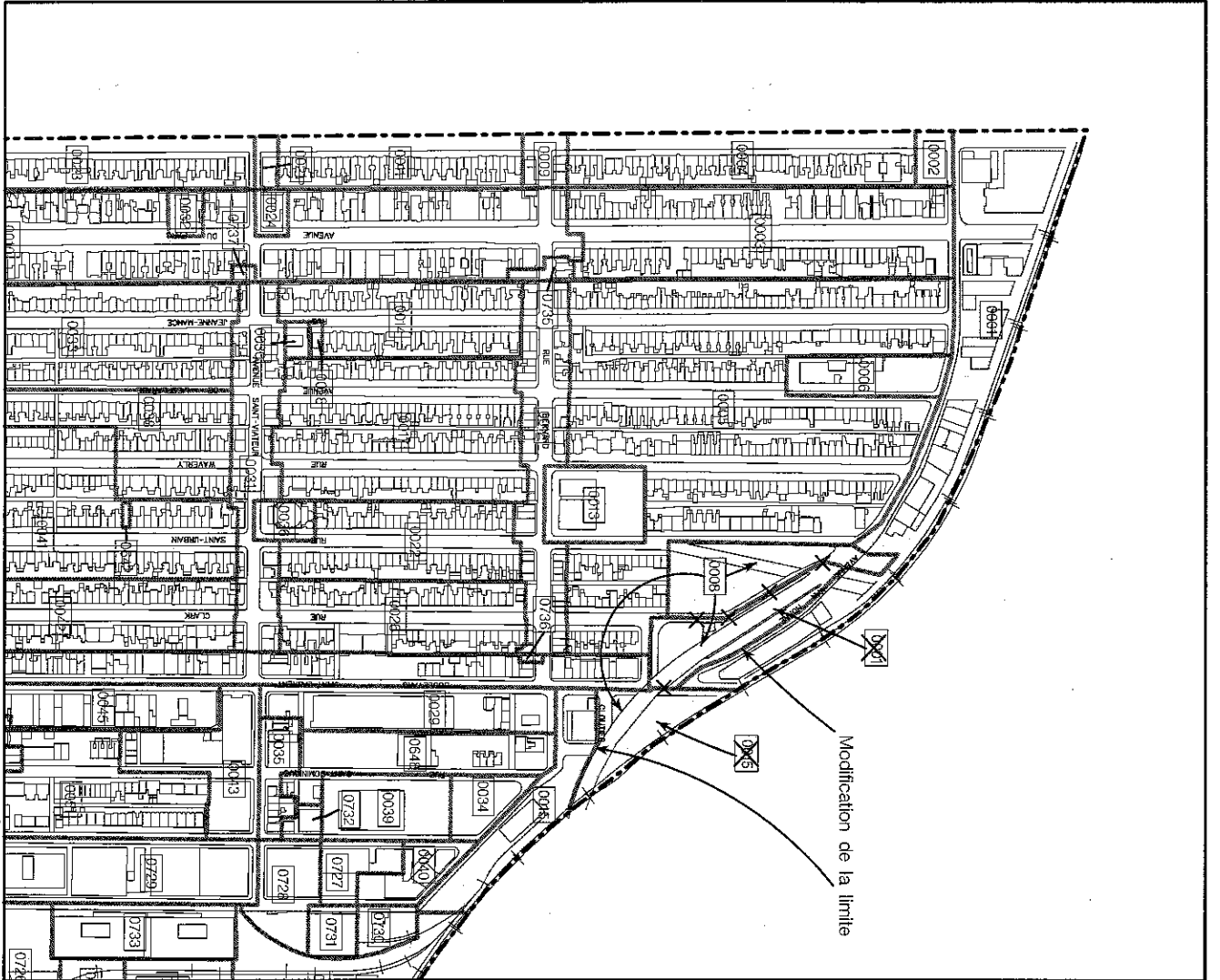
Le maire de l'arrondissement,

M<sup>e</sup> Claude Groulx

Luc Ferrandez

ANNEXE 1

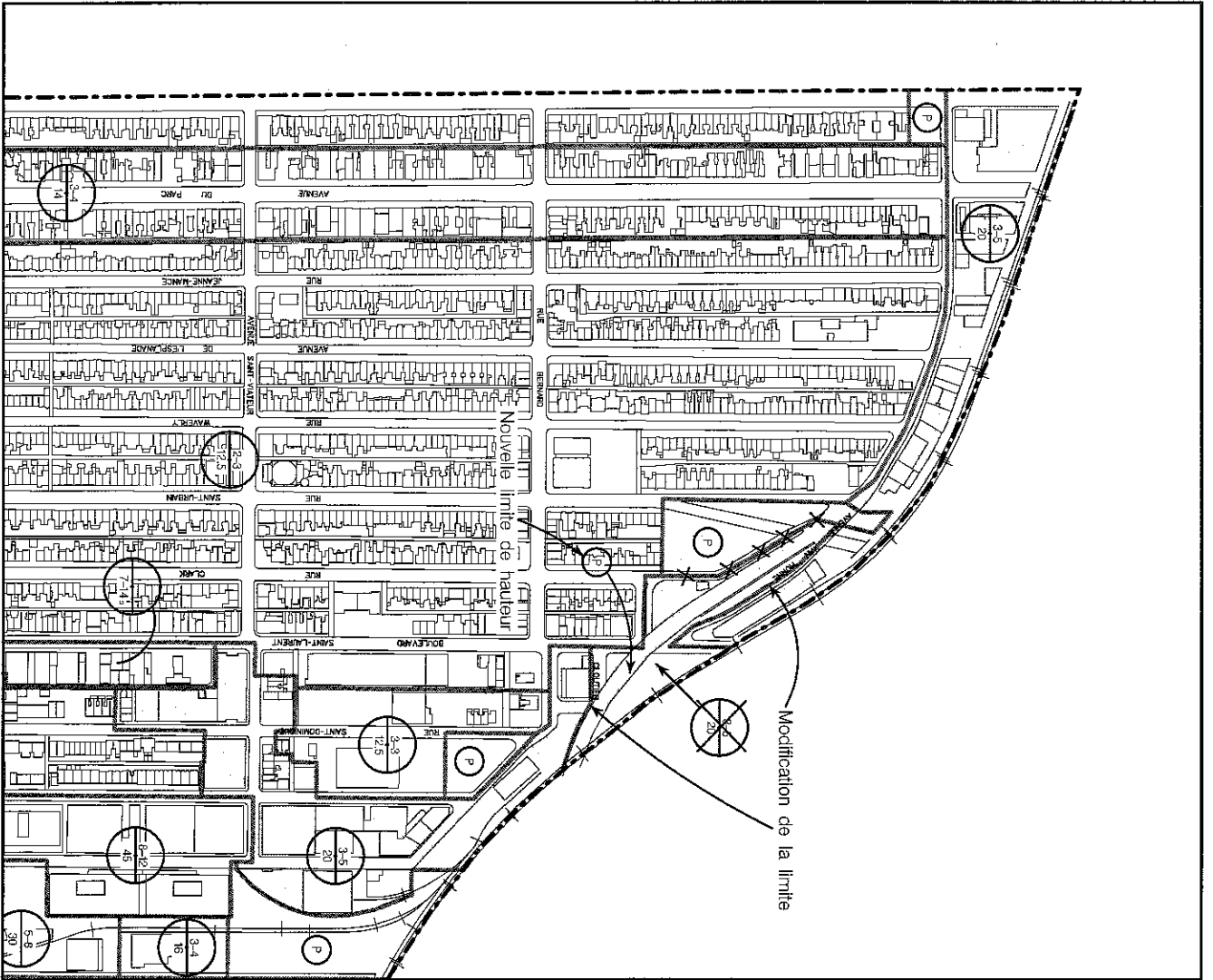
PLATEAU MONT-ROYAL  
ZONES



Modification de la limite

Échelle 1:5000  
Z-1 (10-2015)  
(Dossier: 2015 - 21)

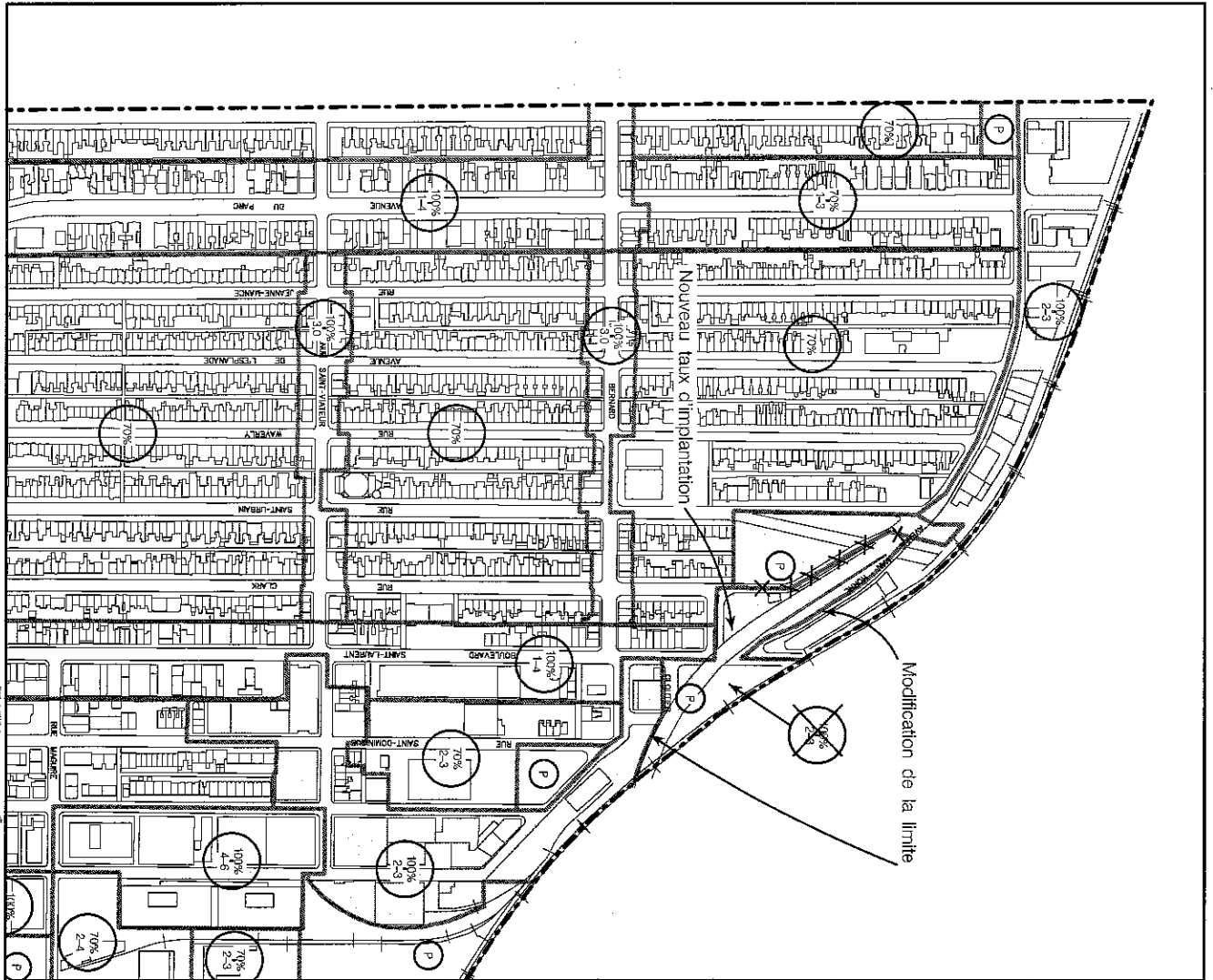
PLATEAU MONT-ROYAL  
LIMITES DE HAUTEUR



Echelle 1:5000  
H-1 (10-2015)  
(Dossier: 2015 -- 21)

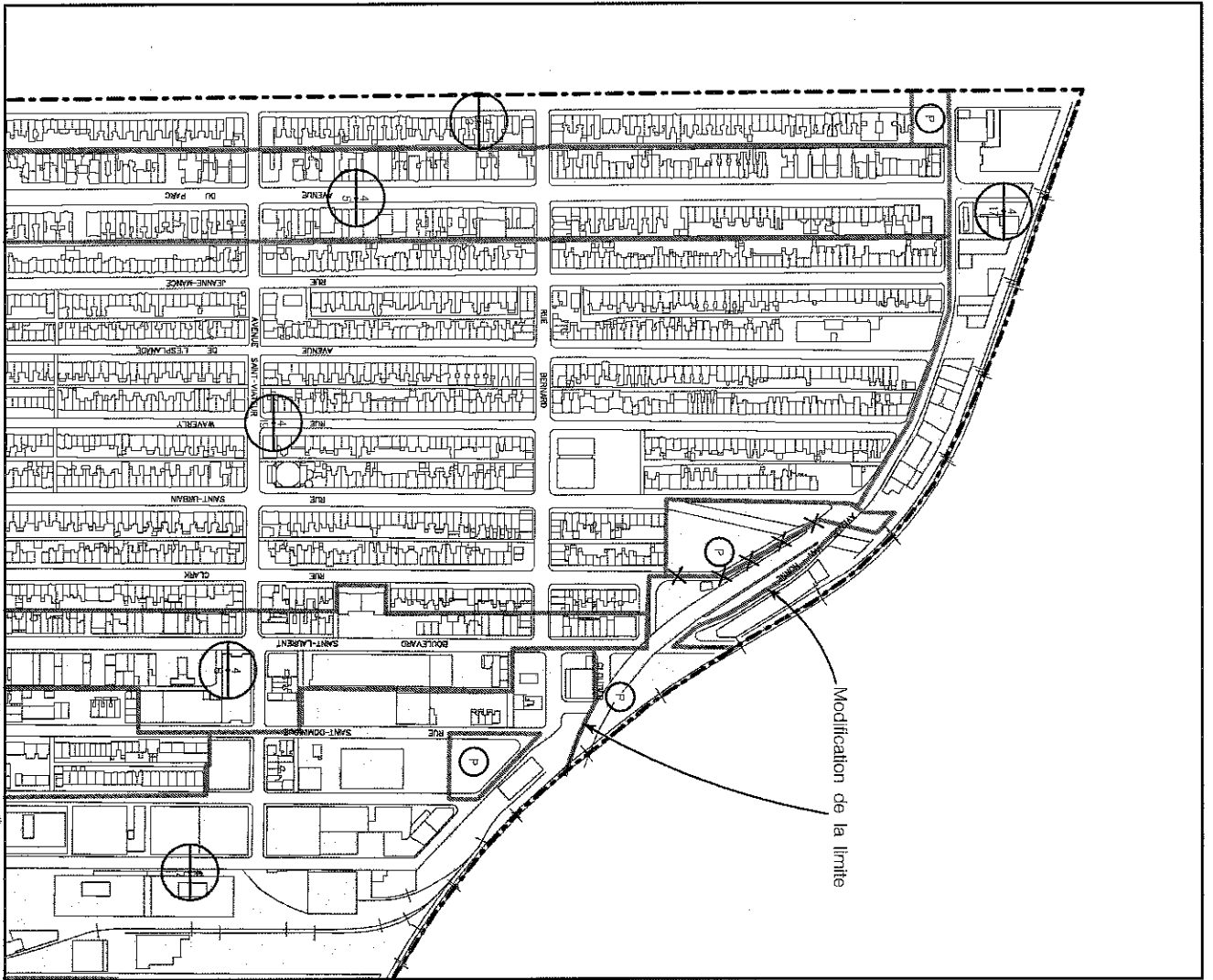
ANNEXE 3

PLATEAU MONT-ROYAL  
TAUX D'IMPLANTATION ET DENSITÉS



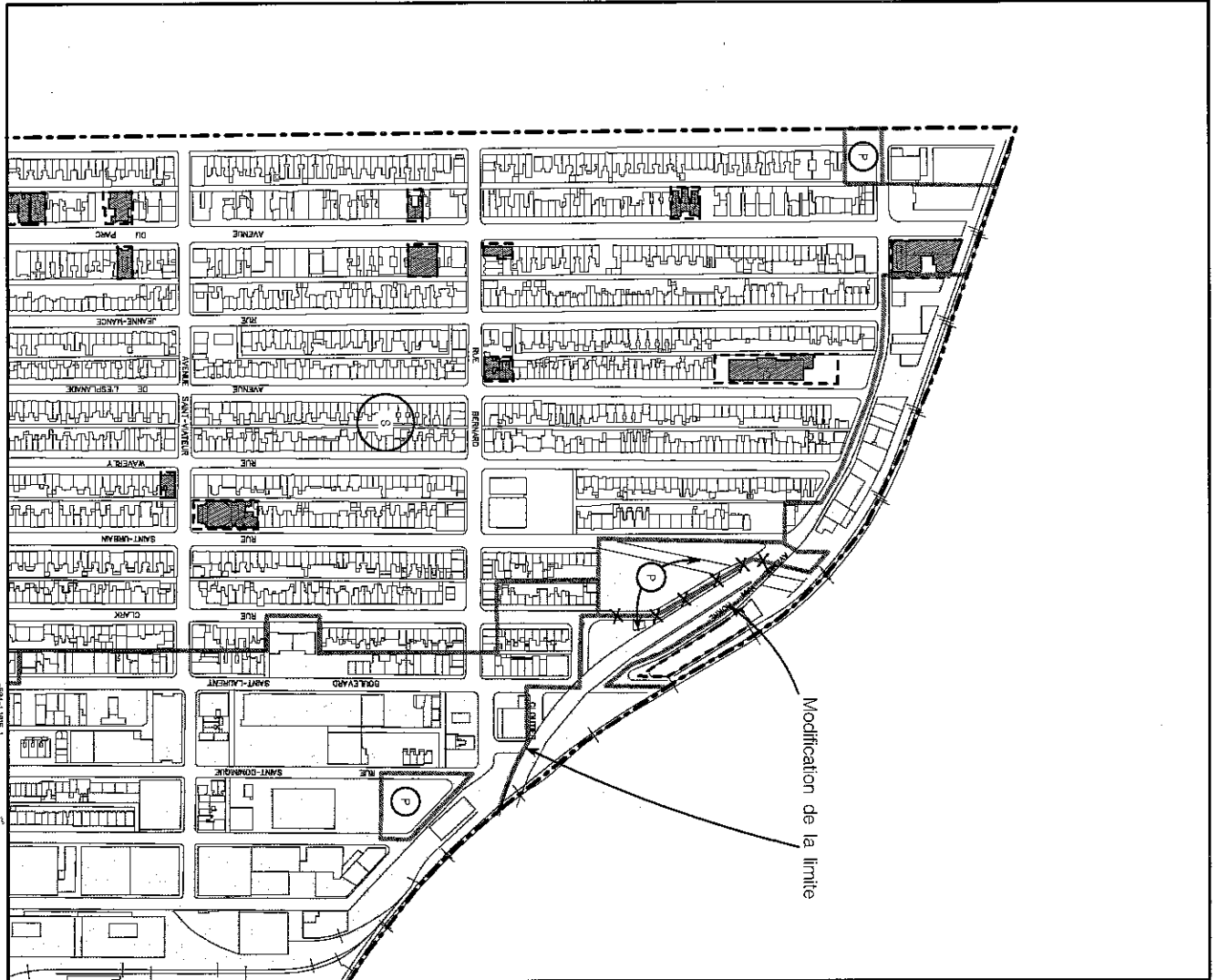
Echelle 1:5000  
TID-1 (10-2015)  
(Dossier: 2015 - 21)

PLATEAU MONT-ROYAL  
AIRES ET UNITÉS DE PAYSAGE(1)



Échelle 1:5000  
UP-1(1) (10-2015)  
(Dossier: 2015 - 21)

PLATEAU MONT-ROYAL  
LES SECTEURS ET IMMEUBLES SIGNIFICATIFS



Modification de la limite

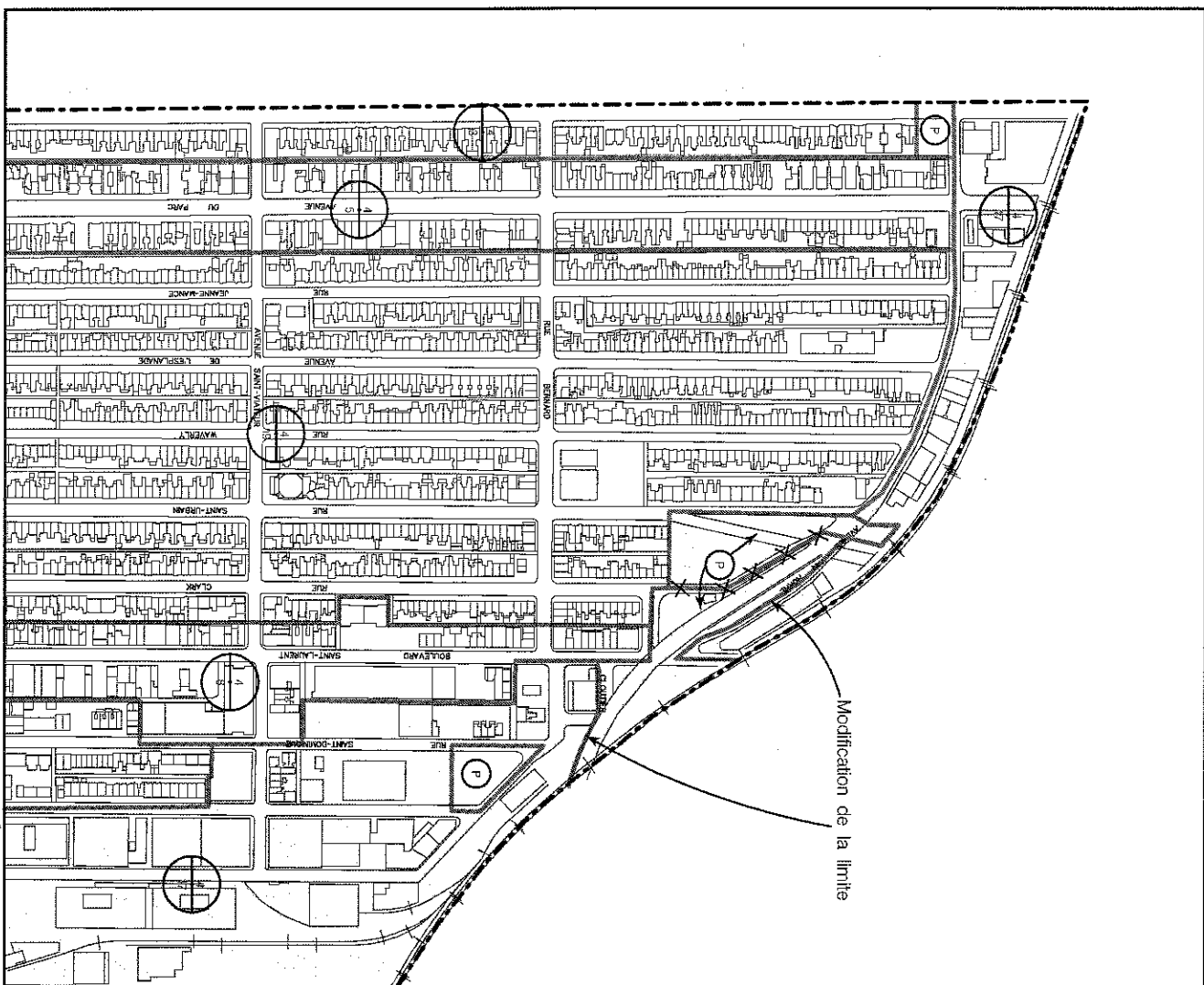
0 50M-100M 1

Echelle 1:5000  
S-1 (10-2015)  
(Dossier: 2015 - 21)





PLATEAU MONT-ROYAL  
AIRES ET UNITÉS DE PAYSAGE(2)



Modification de la limite

Echelle 1:5000  
UP-1(2) (10-2015)  
(Dossier: 2015 — 21)